

QUELQUES RAPPELS RENDENT LA VIE EN COMMUNAUTE PLUS AGREABLE.

1/ véhicules : ne pas stationner sur les pelouses, trottoirs.... et veiller à votre vitesse dans le village.

2/ animaux : ne pas les laisser divaguer, les tenir en laisse et veiller aux dépôts qu'ils peuvent laisser sur les trottoirs, pelouse et espaces de jeux.

3/ trottoirs : par tout temps, vous êtes responsable de la propreté du trottoir tout le long de votre propriété (feuilles, neige, verglas....)

4/ bruit : nous vous rappelons que les bruits excessifs en lieu public et privé sont interdits, **à partir de 22h00**. Pour toute manifestation en demander l'autorisation à la mairie

5/ poubelles : elles sont sorties la veille au soir du ramassage et elles sont rentrées sitôt le ramassage effectué, il n'est pas normal de voir certaines poubelles sur le trottoir toute la journée.

6/ bennes à verre : si elles sont pleines, ne pas mettre les bouteilles à côté et informer la Mairie.

8/ horaires autorisés pour des travaux :

Jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedis : de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

9/ Déchets verts :

Tout propriétaire est tenu **d'élaguer les branches de ses arbres** qui dépassent chez son voisin ou **sur le domaine public**. Les déchetteries vous accueillent pour récupérer les déchets verts et autres déchets